

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
30 octobre 2024
Date d'affichage de l'avis
30 octobre 2024
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
N° d'ordre
D_2024_6_8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 064-216401331-20241114-D_2024_6_8-DE



Réunion du 6 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, C. CHUBURU, B. LORRY, M.-C. LALANNE, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P.-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME.

Ont donné pouvoir : C. BERDUCQ à MM. M. DUFAU, M. PULVINET à G. CAMY.

Etaient absentes : M. PULVINET, C. BERDUCQ, A.-L. POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme C. CHUBURU.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

ACQUISITION VOIRIE RUE DES JONQUILLES

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Syndicale Libre du lotissement dit « Lotissement du Vignemales », représentée par leur présidente Madame Estelle DUGENETAY, demande la rétrocession à titre gratuit des parties communes dudit lotissement à la municipalité : voirie, réseaux, espaces verts et huit places de stationnement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ la rétrocession des parties communes du lotissement dit « Lotissement du Vignemales » à titre gratuit,

CHARGÉ le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Marc DUFAU